

Une prison, comme à la maison

MIGRATION Un centre fermé pour familles dès juillet

- ▶ Les familles en situation irrégulière pourront de nouveau être enfermées.
- ▶ Le centre a été adapté aux besoins des enfants et à la vie familiale.
- ▶ Mais le dispositif fait hurler les associations qui avancent le dommage considérable qu'une détention cause aux mineurs.
- ▶ La proximité des bruyantes pistes de l'aéroport pourrait devenir un argument de libération.

Pourquoi enfermer les enfants ?

C'est un « retour en arrière inacceptable, dramatique révoltant », que dénoncent les associations d'aide aux étrangers et de protection de l'enfance. Ne manque plus que l'aval du Conseil d'Etat et quelques menus travaux avant l'ouverture, annoncée pour juillet, d'un centre fermé pour familles en situation irrégulière. La Belgique, condamnée trois fois par la Cour européenne des droits de l'homme n'avait plus placé d'enfant en détention depuis dix ans. En 2011, la ministre Open-VLD Annemie Turtelboom créait les maisons de retour, comme alternative : des habitations soumises à un régime semi-ouvert, où les occupants sont libres d'aller tant qu'une personne au moins reste présente. Un coach accompagne les occupants dans leur projet de retour, volontaire, autant que possible. Le système ne satisfait pas le gouvernement actuel qui estime qu'une étape contraignante manque pour optimiser le ratio de renvois. C'est ce public récalcitrant que le secrétaire d'Etat entend placer dans les unités fermées du 127 bis, à deux pas de l'aéroport. Une détention prévue pour une période « la plus courte possible » et en dernier recours. L'arrêté royal, que *Le Soir* a pu consulter, prévoit une détention maximum de deux semaines renouvelable une fois.

Les unités d'enfermement adaptées aux familles ne sont pas une lubie de la N-VA. Le projet traîne dans les cartons du secrétariat à l'Asile et à la Migration depuis des années, tant sous Melchior Wathelet que sous Maggie De Block. Ce que Theo Francken ne manque jamais de rappeler à l'opposition qui hurle au scandale.

L.K.

Est-ce légal ?

La détention d'enfants en centre fermé n'est pas formellement interdite dans le droit belge, mais la pratique a été suspendue après une série de condamnations de la Belgique au niveau européen, qui pointaient des conditions inadaptées. Le projet du gouvernement s'évertue donc à se conformer scrupuleusement aux standards édictés peu à peu par la jurisprudence européenne : grande autonomie, stricte séparation avec les autres personnes détenues, poursuite de l'obligation scolaire...

Le PS a déposé récemment une proposition visant à inscrire dans la loi l'interdiction de l'enfermement de mineurs d'âge en vue de son éloignement. Pour les associations, la détention des enfants constitue une ligne infranchissable, peu importent les conditions. Les dommages causés par la privation de liberté sont bien trop importants sur le développement de l'enfant, qui n'a par ailleurs pas à payer pour les actions de ses parents, avancent les spécialistes de la protection de l'enfance. Si l'intérêt supérieur de l'enfant est bien censé primer dans les décisions prises, le droit européen n'a pour l'instant pas suivi ce raisonnement, estimant qu'une détention dans des conditions adaptées et aussi courte que possible était tolérable.

Un arrêt de 2016 de la Cour européenne des droits de l'homme pourrait cependant gêner le projet. La France avait alors été condamnée pour avoir maintenu un bébé en centre fermé au motif que celui-ci, construit le long des pistes de l'aéroport de Toulouse, exposait l'enfant à des « bruits d'une intensité excessive ». Or la situation sera tout à fait similaire au 127 bis. Même si les unités ont été conçues en tenant compte des besoins d'isolation sonore. La future aire de jeux joute littéralement les pistes 25L et 07R de l'aéroport. Si la plupart des avions y atterrissent (la nuisance sonore est moins importante), on comptait en moyenne pas moins de 44 décollages par jour générant un bruit considérable.

L.K.

Quelles conditions de détention ?

« Dans l'enceinte du centre et dans les maisons familiales, une attention particulière est accordée à la perception et à la protection des enfants en réduisant au maximum la sensation d'enfermement. » L'arrêté royal le précise : tout est fait pour préserver la spécificité de la vie familiale. Il s'agit de ne pas traumatiser l'enfant, qui aura cependant bien du mal à ne pas remarquer les barreaux des fenêtres et les grillages qui les encerclent. Si ces nouvelles constructions sont une extension du centre 127 bis, elles seront complètement autonomes et séparées visuellement. Quatre logements en préfabriqués pour une capacité de six à huit personnes ont été aménagés. Chaque famille disposera de son propre baraquement, qu'elle aura le loisir de fermer à clé. Contrairement aux centres fermés standards, les familles auront la possibilité de cuisiner elles-mêmes et disposeront d'un choix plus important d'activités. Un enseignant sera embauché pour assurer la continuité scolaire des enfants qui auront à disposition jouets, livres et aires de jeu.

L.K.

la témoin « Ça reste une prison »

Eva (prénom d'emprunt) a 20 ans, en 2005, quand elle fuit l'homme à qui on l'a mariée de force, « un ami de [son] père », son bébé de quelques mois avec elle. Après une demande d'asile rejetée dans une Flandre où elle ne comprend rien, dépendante du bon vouloir d'un assistant social qui la harcèle, raconte-t-elle, la jeune Guinéenne manque le délai légal pour introduire un recours. Quand les policiers toquent à sa porte, en juillet 2006, presque un an après son arrivée, elle ne comprend pas : « Comment ça illégale ? La procédure suit son cours, non ? »

Au centre fermé de Vottem, près de Liège, puis dans celui du 127 bis, près de Zaventem, elle s'oppose systématiquement à son rapatriement : « Je suis en danger là-bas. » Son bébé a 18 mois.

Elles sont six dans la chambre, d'autres femmes réparties dans les lits superposés. Une chance. Au « 127 », un centre qui n'existe plus aujourd'hui, hommes, femmes, enfants cohabitent dans des dortoirs étouffants qui abritent jusqu'à 18 personnes.

« Au début j'avais peur quand je voyais des policiers dans la rue »

« Mon fils voyait les avions depuis la chambre – on les entendait tout le temps, d'ailleurs ça nous empêchait de dormir –, il avait envie de sortir pour aller les voir en vrai. Mais ce n'était pas possible. » La nourriture est un problème. Le bébé ne s'habitue pas à la cuisine du centre. C'est une gardienne bienveillante qui ira lui acheter des céréales à l'extérieur.

Douze ans plus tard, Eva raconte, factuelle, aussi détachée que possible, dans son salon propre à Laeken où les photos de ses enfants tapissent les murs. Un soir, au centre, on la sépare de son fils. Un avion est prévu le lendemain matin, pas le choix cette fois. La gardienne a beau expliquer que le médecin a laissé des instructions, que le petit a une otite et doit aller à l'hôpital, que le faire voler serait dangereux. Les policiers ne gobent pas. Au petit matin, ils sont emmenés, séparé-

ment. « Les policiers disaient que je devrais bien monter dans l'avion si mon fils y était. »

« Quand mon fils m'a vue, il s'est mis à pleurer. » Sa voie déraile sur ces mots, c'est elle qui pleure. « Moi aussi je pleurais. Je criais, mon fils criait. » Les policiers tentent de la maîtriser avant que les autres passagers arrivent. « L'un d'eux me serrait le cou, l'autre s'est assis sur moi. Je ne pouvais plus me débattre, je ne pouvais même plus crier. » C'est un passager qui intervient, intimant aux policiers de quitter l'avion sans quoi il porterait plainte – « j'ai vu ce que vous avez fait à la fille ». D'autres sont prêts à quitter l'avion, ce qui ne plaît pas au pilote.

Elle raconte le retour dans une salle, isolée sans son fils, le passage à tabac. Et puis le retour au centre fermé. Le médecin qui découvre qu'on n'a pas respecté son ordonnance. L'avocate qui prend des photos de ses bleus, son jean et son soutien-gorge déchirés. Elle reste dans le dortoir, ne descend plus pour les repas. De toute façon elle a encore du mal à manger.

On la libère sans qu'elle sache trop pourquoi. Prise en charge par son avocate et les visiteurs de centre, elle sera suivie quelque temps par un psy, son fils aussi. « Il criait dans son sommeil, il dormait mal. » Les médecins estiment que l'expérience a traumatisé l'enfant. Paradoxalement, ce sont ces éléments qui la feront régulariser.

« Au début j'avais peur quand je voyais des policiers dans la rue. Aujourd'hui, Dieu merci, je suis là. J'ai eu encore deux enfants et je vis avec mon compagnon. » Elle n'a rien dit à son fils. Lui a menti lorsqu'il a montré une photo de lui prise dans le centre. Elle n'est pas prête. « La manière dont on nous a traités... Un jour je lui raconterai peut-être. Mais pas maintenant. »

Et si la nourriture avait été adaptée, si son bébé avait pu sortir plus souvent, s'ils avaient été traités sans violence ? « C'est sûr que c'est mieux si on change tout cela. Mais même avec de nouveaux bâtiments, ça reste une prison. » ■

LORRAINE KIHIL